

2854/PN



Luxembourg, le 30 avril 1998

Monsieur Jean Spautz  
Président  
de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
30 AVR. 1998  
309

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Etat:

« Dans une résolution adoptée unanimement en date du 5 avril dernier, le Congrès de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques demande que le Centre National de Recherche et de Documentation sur la Résistance trouve bientôt son statut légal et que ce centre soit installé dans la Villa Pauly. Par le vote du projet de loi No 3862 portant modification des lois relatives à l'Institut Monétaire Luxembourgeois et au statut monétaire du Grand-Duché de Luxembourg, l'Etat luxembourgeois a acquis la Villa Louvigny. Il est prévu d'y implanter les services du Ministère et de la Direction de la Santé, éparpillés actuellement sur le territoire de Luxembourg-Ville (voir réponse à ma question parlementaire No 239 du 22 avril 1997 de Monsieur le Ministre de la Santé). Partant la Villa Pauly, siège actuel du Ministère de la Santé, deviendrait vacante et pourrait être affectée à d'autres fins. A ce sujet j'aimerais savoir :

- si le Gouvernement entend bien installer le Centre National de Recherche et de Documentation sur la Résistance dans la Villa Pauly ?
- dans l'affirmative, dans quel délai les travaux d'aménagement afférents pourraient être réalisés?
- quel sera approximativement le coût final de ce projet ?
- si un projet de loi créant un Centre National de Recherche et de Documentation sur la Résistance est déposé dans les meilleurs délais ? «

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

  
Niki BETTENDORF  
Député